

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Clivaz Cherryl	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires		
Dépôt au nom d'un groupe		<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

Titre

Plantes exotiques envahissantes Situation dans la commune

Texte de l'intervention

Le canton du Valais a établi un concept cantonal pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes. Il a présenté en juillet 2022 le bilan de son plan d'action par la publication d'un document intitulé : **Gestion des néophytes envahissantes en Valais, Bilan 2016-2021 et plan d'action 2022-2026.**

https://geo.vs.ch/documents/19446297/19603979/2302_20+Bilan+et+plan+d%27action+cantonal+néophytes.pdf/96a02e7b-5250-4e6f-885b-4421497baf35?t=1563805960265&v=1.0

Les communes sont sollicitées par participer à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Dans ce cadre il serait intéressant de connaître quelle est la situation dans notre commune et quelles sont les mesures prises pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes.

Conclusion

Un inventaire des lieux et des plantes exotiques envahissantes a-t-il été établi pour notre commune ?

Sur son site internet, peu d'informations étant disponibles au sujet des plantes exotiques envahissantes (recherche), la commune compte-t-elle en améliorer la publication ?

Quel moyen de lutte contre les plantes exotiques envahissantes la commune met-elle en œuvre ?

L'article 48, alinéa 2 du règlement de police stipule : « *Il est interdit de planter et de propager les plantes exotiques envahissantes citées dans la liste noire de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement). L'Autorité peut ordonner de les éliminer* »

A titre d'exemple, les parcelles nos 2146 (Pré Géroux) et 2156 (Saves) exploitées en sapinière sont particulièrement concernées (Solidage du Canada).

Quelles mesures la commune a-t-elle mis en place pour un suivi de la situation des plantes exotiques envahissantes sur le domaine privé ?

Quelles mesures sont exigées des propriétaires privés pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes ?

Des actions invitant la population ou les écoles à participer à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pourraient-elles être organisées par la commune ?

Collombey-Muraz, le 17 mars 2025

1^{er} signataire :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CFC' or similar, written in a cursive style.